



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 1<sup>er</sup> août 2005 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

André Picard  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel

R 184-2005

Adoption du procès-verbal de la session du 4 juillet 2005

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la session du Conseil tenue le 4 juillet 2005 soit adopté.

**ADOPTÉ**

R 185-2005

Adoption des comptes

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 333 179.45 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

186-2005

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 juillet 2005.

R 187-2005

Demande de commandite de l'AQDR

Attendu que l'Association Québécoise pour les droits des retraités et pré-retraités de la MRC de Joliette organise un spectacle bénéfice qui aura lieu le 20 septembre prochain;

Attendu que l'Association est à préparer un programme qui sera imprimé en 1000 exemplaires;

Attendu qu'il y a lieu de retenir un espace publicitaire sous forme de carte d'affaires;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de retenir un espace publicitaire sous forme de carte d'affaires dans le programme du spectacle bénéfice de l'AQDR, pour un montant de 100 \$.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**Demande d'autorisation à la CPTAQ de madame  
Pauline Forget**

Attendu que madame Pauline Forget possède le lot 263-46 du cadastre de la paroisse de Saint-Paul en bordure du chemin Saint-Michel et que ce terrain est situé en zone verte;

Attendu que le terrain possède des autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour permettre la construction résidentielle (référence 58200-152501);

Attendu que madame Forget souhaite utiliser son terrain à des fins commerciales (entreposage ou restauration) et par conséquent elle doit donc produire une demande d'autorisation à la commission de la protection du territoire agricole du Québec et que cette demande doit être appuyée par la municipalité si le projet est conforme;

Attendu que le projet de construire une résidence et/ou un commerce d'entreposage ou de restauration dans cette zone, ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur dans la municipalité de Crabtree;

Attendu qu'il y a quelques propriétés en zone commerciale à l'extérieur de la zone agricole mais très peu de locaux et de terrains commerciaux sont aménagés et disponibles afin de recevoir ce type d'activité;

Attendu que la municipalité de Crabtree considère cette partie du chemin Saint-Michel comme étant tout à fait appropriée pour y recevoir ce genre de commerce;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu que la municipalité de Crabtree ne s'objecte pas à la demande de madame Pauline Forget auprès de la commission de la protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de construire un commerce avec ou sans résidence, sur le lot 263-46 du cadastre de la paroisse de Saint-Paul ayant une superficie de 3 103,4 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ**

**189-2005**

**Avis de Motion - modification au règlement de  
stationnement**

Monsieur André Picard donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté un règlement ayant pour effet de modifier le règlement 99-049 relatif au stationnement dans les rues de la municipalité.

**L'assemblée est ajournée au 22 août à 19H00**

**L'assemblée est levée à 20:23 heures.**

  
Denis Laporte, maire

  
Sylvie Malo, sec.-trés.